

DES SOLDES POUR LES MUSÉES RÉGIONAUX ?

FIDÈLE À SON Credo DE CULTURE DE PROXIMITÉ, LA MINISTRE DE LA CULTURE A PRÉSENTÉ DÉBUT JUIN LES ŒUVRES PROPOSÉES EN DÉPÔT PAR LES MUSÉES NATIONAUX AUX RÉGIONS. **LOUABLE DANS SON INTENTION, L'INITIATIVE MASQUE L'ABSENCE D'UNE RÉFLEXION DE FOND SUR LA RÉPARTITION DES COLLECTIONS.**

PAR SARAH HUGOUNENQ

L'intitulé évoque un prospectus des bas-fonds parisiens. Présenté début juin dans les salons du ministère, le «Catalogue des désirs» recouvre pourtant une réalité des plus convenables : relancer la politique de circulation des collections nationales sur le territoire. «Il faut porter le service public au-devant des Français. Sur 1 218 musées de France, 500 n'ont aucun dépôt des musées nationaux. Malgré la politique dynamique des établissements parisiens, une coordination d'ensemble fait encore défaut pour identifier les lieux où l'offre culturelle peut être renforcée», explique Françoise Nyssen, devant un parterre dense de conservateurs, pour majorité franciliens. Ces derniers se sont exécutés et ont sélectionné près de 500 pièces disponibles au voyage. De l'Antiquité à l'art contemporain et des beaux-arts aux arts populaires, la diversité de la sélection se manifeste aussi dans l'inégalité des pièces, tantôt chef-d'œuvre, tel le *François I^{er}* du Louvre, un tableau du Titien, tantôt incongruité, comme cette truelle rouillée d'un anonyme italien généreusement proposée par le musée national de l'histoire de l'Immigration.

«L'objectif n'est pas de proposer des projets ficelés, ou de construire des expositions-dossiers trop ardues. Chaque prêt sera subordonné à un projet de territoire, pour faire rayonner un équipement sur sa région», prévient Olivia Voisin, directrice des musées d'Orléans, désignée chef d'orchestre de cette mission, aux côtés de Sylvain Amic, directeur des musées de Rouen. Pour l'heure, déjà quatre musées ont fait leur marché, dont celui d'Agen, intéressé par le *Portrait de la dame à l'éventail* de Goya, ou l'écomusée du Véron (Indre), qui recevra le monumental *Capricorne* de Max Ernst. «Tous les musées ne sont pas habitués ou n'osent pas dialoguer avec les musées nationaux, remarque Sylvain Amic. Cette initiative, que l'on souhaite voir se renouveler chaque année, est un dispositif supplémentaire, doublé d'un accompagnement administratif et technique, pour que ces prêts deviennent ordinaires dans quelques années.»

L'ambition de l'État de déployer ses collections sur l'ensemble du territoire remonte à la Révolution française et s'inscrit dans une politique ininterrompue jusqu'au rapport d'Alain Seban en 2013. Elle s'appuie sur l'arrêté Chaptal de 1801, créant 15 «petits Louvre» à travers la France, une commission des dépôts

au service des musées de France (à laquelle échappent toutefois Pompidou, le quai Branly et les instances de la création artistique comme la manufacture de Sèvres, le CNAP ou le Mobilier national), et sur la loi de 2004 sur les responsabilités locales, qui pose le principe de cette volonté de décentralisation. Résultat, la politique de dépôts des musées nationaux est loin d'être rouillée : le Louvre n'a pas moins de 27 000 œuvres déposées, quand Orsay en dénombre 6 000. Réciproquement, des musées parmi les plus modestes sont bien dotés, tel le musée municipal Paul-Dini, à Villefranche-sur-Saône, et sa quinzaine de dépôts. Malgré ce succès, des améliorations restent à apporter pour généraliser les pratiques. Mais ce n'est pas ce dispositif qui y pourvoira.

VERS UNE DISPENSE D'ASSURANCE

Les freins techniques et financiers, qui font porter aux collectivités emprunteuses le coût prohibitif du transport, de l'assurance ou de la mise en sécurité des bâtiments, n'est par exemple pas levé. Si une partie des 6,5 millions d'euros fléchés pour le plan «Culture près de chez vous» sera allouée – sans plus de précisions – à ces projets, la plupart des frais restent à la charge des hôtes locaux. Alors que la loi rend

les collectivités redevables face à l'État, les obligeant ainsi à souscrire un contrat d'assurance pour les œuvres nationales reçues, la ministre réfléchit, selon nos informations, à étendre la dispense d'assurance. «Si l'extension de ce dispositif apparaît comme une économie importante, la dispense d'assurance ne dégage pas la collectivité de sa responsabilité en cas de sinistre, analyse Jacques Lemoine, courtier au cabinet Eeckman. Elle devra indemniser l'État. Il convient donc d'apprécier la dispense au cas par cas.» À titre d'exemple, la toile d'Edgar Degas du musée d'Orsay, dérobée en 2009 dans les musées de Marseille, aurait conduit à un dédommagement de 800 000 € à la charge de la municipalité phocéenne si la dispense d'assurance avait été octroyée.

Une autre occasion manquée est celle de l'engagement d'une réflexion sur la nécessité du redéploiement des collections françaises. La mise en cohérence des fonds avec les projets scientifiques et culturels peu à peu rédigés, sous l'impulsion du plan «Musées en région» de Frédéric Mitterrand, est désormais indispensable sur tout le territoire. Ainsi, les collections de peintures du musée de Lodève sont en attente d'une nouvelle vie depuis leur mise en réserve, le parcours ayant été intégra-



lement rénové et corrigé, avec des dépôts du CNAP, autour du sculpteur Paul Dardé. Plus insidieuse est également la manière dont le «Catalogue des désirs» assoit les musées nationaux dans leur rôle prescripteur, et consacre une hiérarchie indue entre collections nationales et territoriales. Les jalons de l'histoire de l'art tapissent pourtant les cimaises régionales du célèbre *Intérieur aux aubergines* d'Henri Matisse à Grenoble, des *Vieilles* de Goya à Lille, sans omettre le *Portrait équestre de Louis XIV* par Charles Le Brun à Douai. Gageons que le «Forum des désirs», à destination des conservateurs, provoquent aussi des demandes entre musées territoriaux... ■

Francisco José de Goya y Lucientes (1746-1828), *Lorenza Correa* (1773-1831), dit autrefois *La Femme à l'éventail*, vers 1805, Paris, musée du Louvre, en dépôt au musée des beaux-arts d'Agen.

© RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE DU LOUVRE)/GÉRARD BLOT